

## L'ENJEU : LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LE RELÈVEMENT

### LA QUESTION

Les conflits sont liés à l'injustice sur plusieurs plans. Le manque de sécurité physique des pauvres représente un obstacle de taille à leur capacité à revendiquer leurs droits et à réduire la pauvreté. Les donateurs ont eux-mêmes désigné une série d'États « fragiles et en déroute » où ils cherchent soit à prévenir les conflits, ou soit à rétablir des conditions de paix. Malheureusement, d'importantes interventions récentes dans les affaires de pays en développement en crise ou aux prises avec des conflits ont été motivées par les intérêts stratégiques à court terme des pays donateurs, y compris un intérêt prépondérant pour des pays considérés comme étant sur « la ligne de front » de la guerre contre le terrorisme.

### LE CONTEXTE

Les populations des États touchés par des conflits constituent aujourd'hui le tiers des populations qui vivent dans la pauvreté. Selon l'organisation des Nations unies (ONU), 22 des 32 pays qui se situent dans la catégorie de faible développement humain ont connu des conflits violents à un certain moment depuis 1990. En décembre 2004, 32 conflits sévissaient dans 26 pays, dont plus du quart des pays de l'Afrique et plus du cinquième des pays de l'Asie étaient touchés par une ou plusieurs guerres, toutes sauf une étant intérieures.

Ces guerres ont gravement nui au bien-être de grands nombres de civils, en particulier des femmes et des enfants. On estime à 2,5 millions les morts indirectes en République démocratique du Congo (1998–2001) et à 2 millions au Soudan (1983–2002).

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre 2005, a reconnu la responsabilité de protéger les populations vulnérables contre les génocides, les crimes de guerre et le nettoyage ethnique. Plusieurs gouvernements donateurs ont demandé qu'on accroisse les capacités en matière d'« intervention humanitaire » et d'« opérations de paix » pour faire face à cette responsabilité. Mais certaines questions fondamentales demeurent sans réponse – où doit-on agir, sous quelle autorité et avec quelles actions?

### LA SÉCURITÉ DE QUI ?

La sécurité de qui protégeons-nous ? Le droit humanitaire international exige que la proportionnalité des besoins façonne la réponse de la communauté internationale aux urgences humanitaires issues des conflits. Il appert que certaines crises – lorsque les intérêts stratégiques des donateurs sont importants – reçoivent une attention considérable, tandis que d'autres conflits sont ignorés

La capacité des donateurs de s'occuper des conflits dans le cadre des droits de la personne a été affaiblie à la suite des événements du 11 septembre 2001. La déclaration d'une « guerre contre le terrorisme » par les États-Unis et leurs alliés en 2001, a fait que les interventions militaires agressives en Afghanistan et en Iraq relèguent au bas de l'échelle certaines opérations de paix urgentes dans d'autres parties du monde en développement. La « guerre contre le terrorisme » s'est accompagnée d'un effort mondial pour consolider les forces de sécurité répressives dans des pays tels que les Philippines et l'Indonésie, ce qui a eu de lourdes conséquences pour les droits des pauvres et des marginalisés.

## **UNE APPROCHE PANGOUVERNEMENTALE**

Dans les zones de conflit telles que l'Afghanistan, le Soudan ou Haïti, les donateurs cherchent à établir leur propre coordination pangouvernementale des stratégies de défense, de diplomatie et de développement. Souvent, les réponses des donateurs aux conflits ne tiennent cependant pas compte des outils de la diplomatie et du développement. Sur le terrain, on choisit des mesures militaires qui s'imposent souvent pour maîtriser les conflits, en particulier lorsque les intérêts stratégiques des donateurs sont en cause (Afghanistan, Iraq).

Le contrôle opérationnel des militaires dans les régions déchirés par les conflits leur confère des rôles à la fois de lutte contre la guerre et d'aide « humanitaire » et de « reconstruction ». Cette confusion des rôles peut facilement mettre en danger autant les travailleurs humanitaires que les populations locales puisqu'ils sont finalement associés aux intervenants militaires dans le conflit. Les interventions militaires pour les opérations de paix doivent clairement respecter l'espace requis par les intervenants de l'aide humanitaire et de la société civile indépendants, un espace clairement distinct de celui des forces militaires sur le terrain.

## **LA BANQUE MONDIALE**

En matière de relèvement post-conflits, la Banque mondiale joue un rôle clé sur le plan de la coordination et du financement. Malheureusement, la banque adopte une démarche de relèvement à « taille unique », se concentrant presque exclusivement sur ce qu'elle définit comme de « bonnes politiques » (libéralisation du commerce, limites aux budgets du secteur public, privatisation des services – par exemple l'eau, etc.) et une « bonne gouvernance » (élections rapides).

Malgré des décennies d'échec, les donateurs continuent d'assortir leur aide de conditions rigoureuses, insistant sur des politiques économiques qui ont perpétué la pauvreté et qui ont systématiquement miné la capacité des gouvernements.

Les programmes de gouvernance des donateurs ne tiennent pas compte de la périlleuse dimension politique du relèvement en se concentrant dans une large mesure sur des solutions techniques conçues à l'étranger. Dans les situations post-conflits, le rétablissement de la confiance envers le gouvernement est essentiel à l'instauration de la paix. Les initiatives des donateurs échoueront si elles ne s'inspirent pas d'une compréhension approfondie des politiques et des connaissances locales, y compris le règlement des conflits au niveau communautaire et les initiatives locales visant à améliorer les modes de subsistance. La société civile peut jouer un rôle en favorisant les conditions d'une gouvernance démocratique – la tolérance, la diversité, et la médiation dans les cas de conflits sociaux et économiques.

## **LA CULPABILITÉ DES DONATEURS**

Lorsque les donateurs cherchent à prévenir les conflits et à rétablir la paix, ils négligent souvent leurs propres responsabilités quant aux conditions néfastes à qui favorisent l'appauvrissement. Les actions des donateurs ont perpétué le commerce déloyal, les dettes insupportables et les enveloppes de l'aide axées sur leurs propres besoins de sécurité plutôt que sur l'abolition de la pauvreté.

Il ne faut pas détourner l'aide pour faire face aux préoccupations du Nord en matière de sécurité. Il ne faut pas non plus utiliser l'aide pour imposer des mesures relatives à la résolution des conflits. Les conditions imposées par la Banque mondiale sont incompatibles avec les processus de paix locaux. Il faut que des Nations unies renouvelées, et non la Banque mondiale, assument le premier rôle en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits ainsi que le relèvement.

Il faut examiner les effets déstabilisants des armes légères. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité fournissent 90 p. 100 des armes légères livrées au Sud. Et qu'il s'agisse du Myanmar, des Philippines ou de la République démocratique du Congo, les grandes sociétés du Nord continuent d'extraire des ressources naturelles sans se préoccuper des droits des collectivités locales.

Les politiques visant à créer des conditions favorables à la paix dans le Sud échoueront si les donateurs persistent à ne pas reconnaître leur propre culpabilité.